



Commission régionale de la Valorisation du Bénévolat

Procès-Verbal N° 03 – Saison 2019-2020

Réunion du :	Samedi 06 Juin 2020 par vidéo conférence
Présidence :	Benoît LEFEVRE
Présents :	Lionel BURGAUD – Alain CHAPELET - Jérôme PESLIER – Franck PLOUSE – Eric SALMON -
Assistent :	Marie-Claude BARBET – Laurent YDIER
Excusé :	Alain CHARRANCE, Responsable du Pôle Développement

- Réunion virtuelle dans le but de reprendre contact après la période de confinement
 - Examen des demandes de médailles parvenues des Districts de Loire-Atlantique et de la Vendée :
 - Accord de la commission sur les propositions formulées, exception faite concernant M. Géry du 85
 - Aucune attribution de récompense à titre posthume
 - Il a été évoqué la possibilité de mutualiser les quotas après délibération de la CRVB et validation par le CODIR
- Pour ce qui est des CDG, il n’y a pas obligation d’atteindre le quota fixé pour la saison
- Rappel concernant l’octroi des médailles au Mérite qui ne peuvent être présentées que par le Président de la ligue
- La demande peut être, bien évidemment, motivée par le Président du CDG mais il n’appartient pas au district de définir si la demande doit être au mérite. La motivation adressée au Président de Ligue permettra de définir le niveau de la récompense et la proposition au Mérite doit revêtir un caractère exceptionnel.
- Point sur la Journée des Bénévoles 2020 : en attente de nouvelles informations de la LFA
 - Vidéo des bénévoles :
 - Le Service Communication doit envisager un rétroplanning des RV fixés avec les bénévoles concernés de façon que les référents départementaux de la commission puissent selon disponibilité l’accompagner lors des entretiens qui devront se dérouler dans le “feu de l’action” plutôt sur septembre et octobre
 - S’assurer que ces dirigeants sont toujours bien licenciés en 2020-2021
 - Manque 1 dirigeant dans le District 44 (faire parvenir la proposition au service accompagnement)
 - Prochaine réunion en présentiel début de saison prochaine

LE PRESIDENT,
B. LEFEVRE.

LA SECRETAIRE DE SEANCE,
MC. BARBET.